

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Alloy SN100C WS 482



Section 1. Identification

| | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| Identificateur SGH du produit | : Alloy SN100C WS 482 |
| Numéro de référence | : Non disponible. |
| Autres moyens d'identification | : Not applicable |
| Type de produit | : Solide. [Fil noyau] |

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Non applicable.

| | |
|---|---|
| Données relatives au fournisseur | : AIM 9100 Henri Bourassa East Montreal, QC H1E 2S4 (514) 494-2000 In the United States: AIM 25 Kenney Drive Cranston, RI 02920 (800) CALL-AIM In México AIM Soldadura de México Circuito Interior Norte # 460 Parque Industrial Salvarcar Ciudad Juárez, Chih. (656) 630-0032 |
|---|---|

| | |
|---|---|
| Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) | : INFOTRAC Amérique du Nord: (800) 535-5053 International: (352) 323-3500 |
|---|---|

Section 2. Identification des dangers

| | |
|---|--|
| Statut OSHA/HCS | : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200). |
| Classement de la substance ou du mélange | : Non classé. |

Éléments d'étiquetage SGH

| | |
|-------------------------------------|---|
| Mention d'avertissement | : Pas de mention de danger. |
| Mentions de danger | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Conseils de prudence | |
| Prévention | : Non applicable. |
| Intervention | : Non applicable. |
| Stockage | : Non applicable. |
| Élimination | : Non applicable. |
| Dangers non classés ailleurs | : Aucun connu. |

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange
Autres moyens d'identification : Not applicable

| Nom des ingrédients | % | Numéro CAS |
|--------------------------|------|------------|
| Étain - Métal | ≥90 | 7440-31-5 |
| Cuivre, fumées de nickel | ≤1 | 7440-50-8 |
| | <0.1 | 7440-02-0 |

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Section 4. Premiers soins

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Remarque : La partie métallique du produit est ininflammable. La partie organique peut être inflammable si exposé à une flamme nue.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients | Limites d'exposition |
|---------------------|---|
| Étain - Métal | <p>OSHA (États-Unis, 0/1997). Remarques: Respirable TWA: 2 mg/m³</p> <p>NIOSH (États-Unis, 0/1994). Remarques: Respirable TWA: 2 mg/m³ STEL: 4 mg/m³</p> <p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2016). TWA: 2 mg/m³, (as Sn) 8 heures.</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). TWA: 2 mg/m³, (as Sn) 10 heures.</p> |
| Cuivre, fumées de | <p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2016). TWA: 1 mg/m³, (as Cu) 8 heures. Forme: Poussière et buées TWA: 0.2 mg/m³ 8 heures. Forme: Fumée</p> <p>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). TWA: 1 mg/m³, (as Cu) 8 heures. Forme: Poussière et buées TWA: 0.1 mg/m³, (as Cu) 8 heures. Forme: Fumée</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). TWA: 1 mg/m³, (as Cu) 10 heures. Forme: Poussière et buées</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). TWA: 1 mg/m³ 8 heures. Forme: Poussière et buées TWA: 0.1 mg/m³ 8 heures. Forme: Fumée</p> <p>NIOSH (États-Unis, 0/1994). TWA: 1 mg/m³</p> |
| nickel | <p>OSHA (États-Unis, 0/1989). TWA: 0.1 mg/m³</p> <p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2016). TWA: 1.5 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction inhalable</p> <p>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). TWA: 1 mg/m³, (as Ni) 8 heures.</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).</p> |

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA: 0.015 mg/m³, (as Ni) 10 heures.
OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).
 TWA: 1 mg/m³, (as Ni) 8 heures.

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

- État physique** : Solide. [Fil noyau]
- Couleur** : Gris foncé.
- Odeur** : Amine. [Faible]
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion** : Non disponible.
- Point d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Non disponible.
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solides et gaz)** : Légèrement inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique.
 La partie métallique du produit est ininflammable. La partie organique peut être inflammable si exposé à une flamme nue.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|--|--|
| Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) | : Non disponible. |
| Tension de vapeur | : Non disponible. |
| Densité de vapeur | : Non disponible. |
| Densité relative | : |
| Solubilité | : Partiellement soluble dans les substances suivantes: méthanol. Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide. |
| Solubilité dans l'eau | : Non disponible. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : Non disponible. |
| Température d'auto-inflammation | : Non disponible. |
| Température de décomposition | : Non disponible. |
| Viscosité | : Non disponible. |
| Temps d'écoulement (ISO 2431) | : Non disponible. |

Section 10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| Réactivité | : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. |
| Stabilité chimique | : Le produit est stable. |
| Risque de réactions dangereuses | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. |
| Conditions à éviter | : Aucune donnée spécifique. |
| Matériaux incompatibles | : Aucune donnée spécifique. |
| Produits de décomposition dangereux | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|-----------------------------------|-------------|---------------|---------|------------|
| nickel | Dlmin Orale | Cochon d'Inde | 5 mg/kg | - |

Irritation/Corrosion

Non disponible.

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Conclusion/Résumé : Une surexposition aux fumées pourrait irriter les voies respiratoires, digestives et les yeux.

Une surexposition aux fumées d'oxyde d'étain pourrait entraîner une pneumoconiose bénigne (la stannose).

Classification

| Nom du produit ou de l'ingrédient | OSHA | CIRC | NTP |
|-----------------------------------|------|------|--|
| nickel | - | 2B | Raisonnablement prévu comme un cancérigène pour les humains. |

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.
Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.
Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

| | |
|------------------------------------|---|
| Généralités | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Cancérogénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Mutagénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Tératogénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur le développement | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur la fertilité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|-----------------------------------|---|---|--------------------------------------|
| Cuivre, fumées de | Aiguë CE50 1100 µg/l Eau douce | Plantes aquatiques - Lemna minor | 4 jours |
| | Aiguë CE50 2.1 µg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia longispina - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) | 48 heures |
| | Aiguë CI50 13 µg/l Eau douce | Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle | 72 heures |
| | Aiguë CI50 5.4 mg/l Eau de mer | Plantes aquatiques - Plantae - Phase de croissance exponentielle | 72 heures |
| | Aiguë CL50 0.072 µg/l Eau de mer | Crustacés - Amphipoda - Adulte | 48 heures |
| | Aiguë CL50 7.56 µg/l Eau de mer | Poisson - Periophthalmus waltoni - Adulte | 96 heures |
| | Chronique NOEC 2.5 µg/l Eau de mer | Algues - Nitzschia closterium - Phase de croissance exponentielle | 72 heures |
| | Chronique NOEC 7 mg/l Eau douce | Plantes aquatiques - Ceratophyllum demersum | 3 jours |
| | Chronique NOEC 0.02 mg/l Eau douce | Crustacés - Cambarus bartonii - Adulte | 21 jours |
| | Chronique NOEC 2 µg/l Eau douce Chronique NOEC 0.8 µg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oreochromis niloticus - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) | 21 jours 6 semaines |
| nickel | Aiguë CE50 2 ppm Eau de mer | Algues - Macrocystis pyrifera - Jeune | 4 jours |
| | Aiguë CE50 450 µg/l Eau douce | Plantes aquatiques - Lemna minor | 4 jours |
| | Aiguë CE50 1000 µg/l Eau de mer | Daphnie - Daphnia magna | 48 heures |
| | Aiguë CI50 0.31 mg/l Eau de mer | Crustacés - Americamysis bahia - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) | 48 heures |
| | Aiguë CL50 47.5 ng/L Eau douce Chronique NOEC 100 mg/l Eau de mer Chronique NOEC 3.5 µg/l Eau douce | Poisson - Heteropneustes fossilis Algues - Glenodinium halli Poisson - Cyprinus carpio | 96 heures 72 heures 4 semaines |

Persistence et dégradation

Section 12. Données écologiques

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

| | Classification pour le DOT | Classification pour le TMD | Classement mexicain | ADR/RID | IMDG | IATA |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------|-----------------|----------------|----------------|
| Numéro ONU | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. | Not regulated. | Not regulated. |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | - | - | - | - | - | - |
| Classe de danger relative au transport | - | - | - | - | - | - |
| Groupe d'emballage | - | - | - | - | - | - |
| Dangers environnementaux | Non. | Non. | Non. | Non. | No. | No. |
| Autres informations | - | - | - | - | - | - |

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Section 14. Informations relatives au transport

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : **TSCA 8(a) PAIR**: Triéthanolamine; Diéthanolamine
TSCA 8(d) rapport de données S&S: Diéthanolamine: 1989
Liste des précurseurs contrôlés par le département du commerce: Triéthanolamine
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
CWA (Clean Water Act) 307: Cuivre, fumées de; nickel

Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Référencé

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : Non applicable.

Composition/information sur les ingrédients

| Nom | % | Risques d'incendie | Décompression soudaine | Réactif | Risque immédiat (aigu) pour la santé | Danger d'intoxication différée (chronique) |
|--------|------|--------------------|------------------------|---------|--------------------------------------|--|
| nickel | <0.1 | Non. | Non. | Non. | Non. | Oui. |

Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés: TIN

New York : Aucun des composants n'est répertorié.

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: TIN

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés: TIN

Californie prop. 65

ATTENTION: Ce produit contient moins de 0,1% de substance reconnue par l'état de Californie pour provoquer le cancer.

| Nom des ingrédients | Cancer | Effet sur la reproduction | Pas de niveau de risque significatif | Posologie maximum acceptable |
|---------------------|--------|---------------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| nickel | Oui. | Non. | Non. | Non. |
| Diéthanolamine | Oui. | Non. | Non. | Non. |

Réglementations Internationales

Section 15. Informations sur la réglementation

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

| Nom des ingrédients | Nom de la liste | Statut |
|---------------------|-----------------|-----------|
| Triethanolamine | Tableau III | Référencé |

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Listes internationales

Répertoire national

| | |
|----------------------------|--|
| Australie | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. |
| Canada | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. |
| Chine | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. |
| Europe | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. |
| Japon | : Inventaire du Japon (ENCS) : Indéterminé. Inventaire japonais (ISHL) : Indéterminé. |
| Malaisie | : Indéterminé. |
| Nouvelle-Zélande | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. |
| Philippines | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. |
| République de Corée | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. |
| Taiwan | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. |
| Turquie | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. |

Section 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

| | |
|-------------------|---|
| Santé | 0 |
| Inflammabilité | 0 |
| Risques physiques | 0 |
| | |

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis)



Section 16. Autres informations

Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

Procédure utilisée pour préparer la classification

| Classification | Justification |
|----------------|---------------|
| Non classé. | |

Historique

Date d'impression : 9/8/2017
Date d'édition/Date de révision : 9/8/2017
Date de publication précédente : 5/19/2017
Version : 0.02

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
 FBC = Facteur de bioconcentration
 SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 IATA = Association international du transport aérien
 CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
 code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
 LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
 MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
 NU = Nations Unies

Références : -ACGIH, Threshold limit Values, 1994-1995. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 SOR/DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". -CFR29, OSHA's Permissible Exposure Limits, revision juillet, 1993. -CFR29, partie 1910.1200, "Hazard Communication". -base de données CHEMTOX -Fiche signalétique du manufacturier des composantes. -CRC Handbook of chemistry and physics, 67^{em} édition, CRC Press inc., Boca Raton, Florida. -CSST, document #RT-12: Classification de Certaines Substances Chimiques. -IATA, "Dangerous Goods Regulation", 37^{ième} édition (1 janvier 1996) -NFPA (National Fire Protection Agency), Fire Protection Guide to Chemical Hazards, 11th edition. -NIOSH, Pocket Guide to Chemical Hazards, revision juin 1994. Sigma-Aldrich handbook of fine chemicals, 1998 -TSCA (Toxic Substance Control Act), Chemical Substance Inventory List, 1985.

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.